



*S.C.A – Pays de Pamiers*

***ECOLE DE RUGBY***

## **CHARTRE DES PARENTS**

- Article 1** Je ne forcerai pas mon enfant à jouer au rugby mais s'il souhaite pratiquer ce sport, sa licence à l'école est un engagement vis à vis du S.C.A. - Pays de Pamiers, de ses copains et de ses éducateurs.
- Article 2** Je me rappellerai que mon enfant pratique le rugby pour son plaisir et non pour le mien.
- Article 3** J'encouragerai mon enfant à respecter les règles et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.
- Article 4** J'enseignerai à mon enfant qu'il est aussi important de donner le meilleur de soi-même que de vouloir gagner à n'importe quel prix.
- Article 5** Je donnerai à mon enfant le sentiment qu'il est un gagnant en le félicitant pour sa sportivité et sa persévérance.
- Article 6** Je respecterai tous les acteurs d'une rencontre : enfants, parents, arbitres, éducateurs.
- Article 7** J'encouragerai mon enfant et son équipe sans outrance et je saurai applaudir également ses adversaires. Mon comportement doit être exemplaire.
- Article 8** J'appuierai tout effort visant à supprimer la violence verbale et physique.
- Article 9** S'il arrive que mon enfant ait des problèmes relationnels avec d'autres enfants ou avec ses éducateurs, j'aviserai l'encadrement ou le directeur de l'école de rugby pour trouver la bonne solution dans la concertation et la sérénité.
- Article 10** Je respecterai les éducateurs bénévoles, qui donnent de leur temps, et je leur témoignerai de la gratitude.
- Article 11** Je supporterai le S.C.A. et les clubs du Pays de Pamiers.  
Ma présence aux rencontres des « grands » sera le témoignage de cet attachement.
- Article 12** Si mon enfant désire, pour un raison ou une autre, arrêter le rugby en cours de saison, j'avertirai ses éducateurs et je rendrai les équipements prêtés par l'école.
- Article 13** Je participerai, dans la mesure de mes possibilités, aux animations organisées par l'école (arbre de Noël, loto, repas...).
- Article 14** Je peux apporter mon aide dans la préparation et le réalisation des animations ou lors des tournois et des entraînements.
- Article 15** Je respecterai les horaires de début d'entraînement et de départ des cars lors des tournois, mais je serai également ponctuel pour la prise en charge de mon enfant au retour des déplacements et fin d'entraînements ,
-